Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212200778-20260427-26_05_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HÉNANSAL
SEANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-trois avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de HENANSAL, sous la présidence de monsieur Yvonnick GOUAULT, maire.

Nombre de conseillers	
- En exercice	15
- Présents	13
- Votants	14
- Absents	2
- Exclus	1

Présents : GOUAULT Yvonnick, Maire
PESTEL Charline, MEHEUT Guillaume, LOSCOS-LLAURADO Marie-Paule, adjoints,

FAVREL Serge, BOURDEL Stéphane, FAY Julie, BERTRON Julie, OBRY Florian, ROLL Laura, BAUDET Tanguy, BENARD Camille, BESNARD Justine, conseillers.

Absents excusés : ANDRIEUX Julien donne pouvoir à BERTRON Julie ; FRONTIN Flavie donne pouvoir à ROLL Laura

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-Paule LOSCOL-LLAURADO

DELIBERATION N°26-05-03 : DEMANDE DE COFINANCEMENT DU STAGE DE VOILE POUR LES ENFANTS DU RPI HENANSAL-QUINTENIC

L'Amicale Laïque Hénansal-Quintenic sollicite le soutien financier de nos communes pour l'organisation de la classe de voile destinée aux 29 élèves de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI).

Ce projet pédagogique, particulièrement formateur, représente un coût total de 2 761,08 €, soit 95,20 € par enfant. Le stage se déroulant sur le temps scolaire, la législation impose la gratuité totale pour les familles, obligeant l'Amicale Laïque à trouver un équilibre financier solidaire.

Il est donc proposé une répartition en trois tiers :
- 1/3 (31,73 €) : Pris en charge par l'Amicale Laïque.
- 1/3 (31,74 €) : Initialement dévolu aux familles, entièrement absorbé par l'Amicale.
- **1/3 (31,73 €) : Pris en charge par la Mairie de résidence**.

De fait, l'Amicale Laïque assure à elle seule 63,46 € par enfant (soit les 2/3 du coût total).

Pour Hénansal, la participation concerne 20 élèves d'Hénansal et 3 élèves de Saint Denoual, soit :

23 x 31.73 € = **729.79 €**

Charline PESTEL faisant partie de l'Amicale laïque ne prend pas part au vote

Votes Pour : 14 **Abstentions : 0 (C. PESTEL)** **Votes Contre : 0**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à la majorité des voix des membres présents et représentés décide :

D'ACCEPTER de participer au financement du stage d'école de voile pour les enfants de Hénansal et Saint

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212200778-20260427-26_05_03-DE

Denoual pour un montant de 31.73 € par enfant, soit **729.79 € pour les 23 enfants**.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à mandater ce montant à l'Amicale Laïque.

Fait et délibéré à Hénansal, Le 27 avril 2026
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Marie-Paule LOSCOS-LLAURADO

Le Maire
Yvonnick GOUAULT

MAIRIE DE HENANSAL (Côtes-d'Armor)